

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE JIJEL

MISE EN DEMEURE

- Vu l'article 149 du décret présidentiel n° 15-247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public,
- Vu le marché n° 272/2024 du 20/12/2023 relatif au projet :
 - **Réalisation réservoir 1000 m3 a Texanna centre.**
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux notifié le 10 janvier 2024
- Vu les envois
 - N°: 2715/DRE/612/SAEP/2024 du 11/08/2024.
 - N°: 19/DRE/08/SAEP/2025 du 02/01/2025.
 - N°: 460/DH/189/SAEP/2025 du 16/02/2025 (Mise en Demeure)
- Vu le retard dans la réalisation du projet Réalisation réservoir 1000 m3 a Texanna centre.

L'entreprise **SARL Hydro-blida**, adresse : Rue 206 logements Bâtiment 11 N° 07 Ouled Yaich – BLIDA- titulaire du marché cité ci-dessus

Est mise en demeure pour renforcer le projet en moyens humains et matériels dans un délai de (08) jours à partir de la date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP ou journaux électroniques, afin d'achever les travaux et procéder à la livraison du projet.

Faute de quoi, l'administration sera dans l'obligation d'appliquer la réglementation conformément à la législation en vigueur.